

ARTICLE - 01/06/2008

Pas de libération provisoire pour François Rouge

Ian Hamellan. hamel@edipresse.ch

Avec Roland Cassone, 63 ans, présenté comme le patron du milieu marseillais, le banquier suisse François Rouge reste l'un des derniers incarcérés dans l'affaire du cercle de jeux Concorde. Jeudi dernier, à Aix-en-Provence, la justice française a refusé sa mise en liberté provisoire, malgré une longue et très convaincante plaidoirie de son avocat Marc Bonnant. Le fondateur de la Banque de Patrimoines Privés Genève (BPG) est retenu à la prison des Baumettes à Marseille pour «blanchiment» et «association de malfaiteurs» depuis novembre 2007.

Une intervention à Berne

«Je suis à la fois très déçu et très triste. Pour la Cour, François Rouge présente un défaut majeur: il est Suisse. De là à craindre un risque de fuite...» commente Marc Bonnant. Dans ce dossier, plusieurs autres inculpés, mais de nationalité française, dont les casiers judiciaires ressemblent à des bottins téléphoniques, ont pu quitter leurs cellules depuis plusieurs semaines.

Selon l'entourage de François Rouge, le banquier serait sur le point de craquer à l'approche de l'été. «Il ne dort plus et fait des crises d'angoisse», assure l'une de ses proches. D'autant qu'en l'absence de quartier VIP, François Rouge est à l'isolement. Une démarche est envisagée auprès de Micheline Calmy-Rey, ministre genevoise des Affaires étrangères. Non pour qu'elle mette le nez dans la justice tricolore, mais pour qu'elle s'assure qu'un citoyen suisse ne soit pas victime de discrimination dans l'Hexagone. Y

Bezy